



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

**DIRECTION DE LA COORDINATION ET DU
MANAGEMENT DE L'ACTION PUBLIQUE**

Bureau des procédures d'utilité publique
Affaire suivie par Marie-Odile Marchand

☎ 02.40.41.47.71

☎ 02.40.41.47.50

marie-odile.marchand@loire-atlantique.gouv.fr

Nantes, le 3 juin 2010,

<p align="center">Information sur l'existence d'un avis tacite de l'autorité environnementale</p>
--

Nom du pétitionnaire : GAEC DE SAINTE-PAULINE, dont le siège social est situé au lieu dit « Sainte-Pauline » à JOUE-SUR-ERDRE.

Nature et adresse du projet : création d'un élevage de canards au lieu dit « Sainte-Pauline » à JOUE-SUR-ERDRE, pour une capacité totale à 61 200 animaux équivalents volailles.

L'autorité environnementale a accusé réception du présent dossier, qu'elle a reçu complet et régulier le 2 avril 2010.

Depuis le **2 juin 2010**, en application de l'article R. 122-13-1 du code de l'environnement et en l'absence d'observation de la part de l'autorité environnementale, son avis est réputé favorable.

La présente information fera l'objet :

- d'une notification au pétitionnaire,
- d'une consignation au dossier soumis à l'enquête publique,
- d'une publication sur le site internet de la préfecture.

Le PREFET
pour le préfet
la directrice de la coordination
et du management de l'action publique

Thérèse LEBASTARD